



## Comité régional de suivi du Programme de Développement Rural 2014-2020 Bourgogne

### Compte-rendu de la consultation écrite du collège FEADER réalisée entre le 18 au 29 juin 2020

Une consultation écrite des membres du collège FEADER du comité régional de suivi portant sur la révision n°7 du PDR Bourgogne s'est tenue du 18 au 29 juin 2020. Elle a été transmise par voie électronique, l'absence de réponse dans le délai indiqué valant avis favorable.

Cette consultation a recueilli 6 avis formulés par message électronique.

Les avis formulent les questions et remarques suivantes. Les suites données (en italique) sont détaillées ci-dessous :

- Le GAL du Pays de l'Auxois Morvan observe une incohérence dans le tableau présentant les mouvements financiers du renaquetage concernant les dispositifs LEADER 19.2 et 19.4.

*Le tableau présenté comportait une erreur. La version corrigée est présentée en annexe du compte-rendu.*

- Le conseil départemental de Côte d'Or observe les prélèvements effectués sur la mesure 16 et s'interroge sur la mise en œuvre du dispositif 16.4.1 en faveur du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux.

*L'autorité de gestion indique que suite à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté en 2015, les projets du dispositif 16.4.1 sont pris en charge par des crédits régionaux hors PDR de manière harmonisée à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté afin de pallier à l'absence du dispositif dans le programme de développement rural de Franche-Comté.*

*En effet, depuis 2018, la Région accompagne les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche d'alimentation de proximité via l'appel à projets annuel « Agriculture, alimentation et territoires ». L'appel à projets 2020 a été reporté à la fin de l'année du fait de la crise covid qui a perturbé le calendrier des élections municipales. Pour les collectivités prêtes à démarrer, l'appel à projets régional 2020 "Alimentation Durable et Territoires", porté conjointement par la DRAAF BFC et l'ADEME BFC, est actuellement ouvert.*

- La Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) adressent une observation identique relative au niveau de consommation du dispositif concernant les investissements pour les infrastructures en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, qui atteint 88%, et alertent sur les besoins non comblés par ce remaquetage.

*L'autorité de gestion prend note de cette observation et précise qu'il est normal d'observer des taux de consommation élevés en fin de programmation. Par ailleurs, de nouvelles ressources financières relatives au transfert de crédits du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC prévu d'ici la fin de programmation permettront de nouveaux ajustements sur ces dispositifs.*

- Autun Morvan Ecologie formule une série de remarques sans lien avec le remaquetage (2 avis).

- L'Union Régional des Communes Forestières de Bourgogne-Franche-Comté émet un avis favorable.

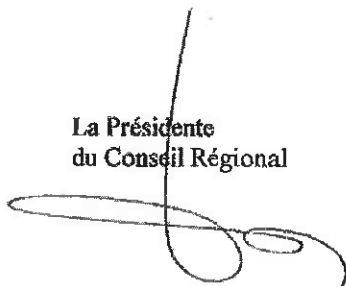
*Ces remarques n'appellent pas de réponse.*

Aucune autre remarque n'est formulée par les membres du comité de suivi.

L'autorité de gestion émet un avis favorable à cette consultation écrite.

Fait à Dijon, le **29 JUIL. 2020**

La Présidente  
du Conseil Régional



Le Préfet de région

Le Directeur Régional de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

Vincent FAVRICHON

PS



**ANNEXE : Remaquetage 2020 du PDR Bourgogne (corrections)**

TO	DP	TO	Montant FEADER PDR V7	Montant FEADER PDR V8	Mouvements financiers
1.1.1	1 (2A)	1.1.1 : Formation professionnelle et acquisition de compétences en agriculture et foresterie	1 148 000,00 €	1 148 000,00 €	
1.2.1	1 (2A)	1.2.1 : Projets de démonstration et actions d'information en agriculture et en forêt-bois	723 502,00 €	723 502,00 €	
2.1.1	1 (2A)	2.1.1 : Services de conseil en agriculture et filière forêt-bois	1 791 587,00 €	721 762,00 €	- 1 069 825,00 €
16.1.1	1 (2A)	16.1.1. : Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI	3 486 925,00 €	3 486 925,00 €	
16.2.1	1 (2A)	16.2.1 : Projets pilotes pour le développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques	1 185 075,00 €	1 185 075,00 €	
16.4.1	1 (2A)	16.4.1 : Coopération entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour le développement de	200 000,00 €	200 000,00 €	
4.1.1	2A	4.1.1 : Investissements dans les bâtiments dans les exploitations agricoles	45 908 935,24 €	45 908 935,24 €	
4.1.2	2A	4.1.2 : Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB,	5 763 000,00 €	5 763 000,00 €	
6.1.1	2B	6.1.1 : Aide au démarrage des JA - (Dotation jeunes agriculteurs)	36 491 000,00 €	36 491 000,00 €	
6.1.2	2B	6.1.2 : Aide au démarrage des JA - (Prêts bonifiés)	3 669 000,00 €	3 669 000,00 €	
4.2.1	3A	4.2.1 : Investissements dans les IAA	4 187 000,00 €	4 187 000,00 €	
4.2.2	3A	4.2.2 : Investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles	3 752 000,00 €	3 752 000,00 €	
4.1.3 / 4.3.1	4B	4.1.3/4.3.1 : Investissements dans les infrastructures en faveur de la préservation de la qualité de l'eau	1 577 000,00 €	1 577 000,00 €	
4.4.1	4C	4.4.1 Investissements non productifs en faveur de l'environnement	786 000,00 €	786 000,00 €	
7.1.1	4A	7.1.1 : Élaboration et révision de documents d'objectifs Natura 2000	305 000,00 €	305 000,00 €	
7.6.1	4A	7.6.1 : Animation Natura 2000	4 755 000,00 €	4 755 000,00 €	
7.6.2	4A	7.6.2 : Contrats Natura 2000	1 245 000,00 €	1 245 000,00 €	
7.6.4	4A	7.6.4 : Lutte contre la prédation	65 000,00 €	65 000,00 €	
10.1.1	4A	10.1.1 : Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques	55 310 264,00 €	58 781 254,00 €	3 470 990,00 €
10.2.1	4A	10.2.1 PHAE	18 532 583,00 €	18 532 583,00 €	
11.1.1 / 11.2.1	4A	11 CAB - MAB	43 442 459,00 €	43 442 459,00 €	
12.1.1	4A	12.1.1 : Paiements au titre de Natura 2000 en zone agricole	10 000,00 €	10 000,00 €	
12.3.1	4B	12.3.1 : Paiement DCE dans les zones agricoles	10 000,00 €	10 000,00 €	
13.1.1 / 13.2.1 /	4A	13 ICHN	265 527 308,00 €	265 527 308,00 €	
4.3.2	5C	4.3.2 : Investissements dans les dessertes forestières et voies stratégiques d'accès aux massifs forestiers	6 015 000,00 €	6 015 000,00 €	
8.4.1	5C	8.4.1 : Reconstitution des forêts endommagées par des catastrophes naturelles	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
8.6.1	5C	8.6.1 : Transformation de peuplements inadaptés	300 000,00 €	300 000,00 €	
8.6.2	5C	8.6.2 : Mécanisation des entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière	1 650 000,00 €	1 836 267,00 €	186 267,00 €
8.6.3	5C	8.6.3 : Modernisation des entreprises de première transformation du bois	900 000,00 €	713 733,00 €	- 186 267,00 €
16.7.1	5C	16.7.1 : Stratégies locales de développement forestier	428 000,00 €	478 000,00 €	50 000,00 €
6.4.2	6A	6.4.2 : Hébergements et services touristiques et ruraux	1 010 000,00 €	1 310 000,00 €	300 000,00 €
7.2.1	6B	7.2.1 : Rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales	3 914 217,76 €	1 513 052,76 €	- 2 401 165,00 €
7.4.1	6B	7.4.1 : Renforcer l'offre de logements adaptés aux besoins et au confort de vie actuelle et peu	4 696 000,00 €	4 696 000,00 €	
7.4.2	6B	7.4.2 : Valoriser villes et les bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité, proposer une offre de services de base suffisante	6 422 800,00 €	8 668 436,00 €	2 245 636,00 €
7.5.1	6B	7.5.1 : Renforcer le réseau d'infrastructures cyclables d'intérêt européen ou régional et les haltes et ports fluviaux	2 000 000,00 €	1 920 000,00 €	- 80 000,00 €
7.5.2	6B	7.5.2 : Structurer et favoriser la mise en tourisme de sites et espaces d'intérêt régional	1 010 000,00 €	86 000,00 €	- 924 000,00 €
7.5.3	6A	7.5.3 : Consolider et diversifier l'offre en services touristiques, activités éco-touristiques des territoires ruraux	1 490 000,00 €	769 466,00 €	- 720 534,00 €
16.7.2	6B	16.7.2 : Soutien à la constitution et l'animation d'un réseau accueil régional	104 256,00 €	65 354,00 €	- 38 902,00 €
16.7.4	6B	16.7.4 : Soutien aux stratégies locales de transition énergétique : Territoires à énergie positive (TEPOS)	10 000,00 €	7 800,00 €	- 2 200,00 €
16.7.5	6B	16.7.5 : Soutien aux actions de coopération et de promotion, d'ingénierie et de formation touristique	1 000 000,00 €	220 000,00 €	- 780 000,00 €
19.2.1	6B	19.2.1 : Mise en oeuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	21 460 169,00 €	21 541 974,86 €	81 805,86 €
19.3.1	6B	19.3.1 : Préparation et mise en oeuvre d'activités de coopération	500 000,00 €	500 000,00 €	
19.4.1	6B	19.4.1 : Fonctionnement et animation du GAL	5 589 831,00 €	5 508 025,14 €	- 81 805,86 €
20.1.1 / 20.2.1	AT	20.1.1/20.2.1 : Assistance Technique	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	
			561 921 912,00	561 921 912,00	-